

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$5.00
" (payable d'avance).....	6.00
EDITION SEMI-QUOTIDIENNE:	
Par an, (payable d'avance).....	\$3.00
" (payable d'avance).....	4.00

On peut s'abonner pour un mois à l'édition quotidienne en payant un sou au bureau du Journal.

Bureaux à Québec: No. 1, rue Beaudry, à côté du Bureau de Poste.

L'ÉVÉNEMENT

JOURNAL QUOTIDIEN

Éditeur-Propriétaire et Rédacteur en Chef:

HECTOR FABRE

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes, première insertion.....	0.50
Chaque insertion suivante.....	0.125
Pour chaque ligne au-dessus de six lignes première insertion.....	0.08
Chaque insertion suivante, par ligne.....	0.04

Les annonces déposées à Montréal, chez Fabre & Gravel, avec ordre de publication, sont insérées dans le numéro du lendemain.

Succursale à Montréal: Fabre & Gravel, Libraires, 219, rue Notre-Dame.

QUEBEC,

SAMEDI, 15 FÉVRIER 1873.

La Candidature de M. Pelletier.

On a vu par le compte-rendu d'une première réunion d'électeurs influents de St. Roch et de St. Sauveur, tenue mercredi, qu'il avait été nommé un comité dans le but de faire choix d'un candidat indépendant. Les bons citoyens sentent la nécessité d'en finir avec le système de violence et de fraude qui a trop longtemps prévalu dans les élections de Québec-Est, de secouer le joug de la terreur et de prendre en main leur propre cause. Ils sont résolus de s'entendre et d'agir; ils veulent que l'élection soit libre et régulière.

Plusieurs noms de candidat avaient été prononcés, et le premier de tous était celui de M. Kérouack, maire de St. Sauveur, dont l'élection était assurée. Mais M. Kérouack avait fait connaître de suite qu'il ne pouvait accepter la candidature et qu'il préférait donner son appui à un autre.

Le comité a dû chercher ailleurs et voir quel serait le candidat qui réunirait le plus d'influences en sa faveur, qui susciterait le moins de divisions, qui, par son caractère personnel, sa popularité aussi bien que par son énergie, apporterait le plus efficace concours pour briser le joug sous lequel cette importante division gémait depuis trop longtemps. Après une mûre délibération, le comité a décidé de demander à M. C. A. P. Pelletier, député de Kamouraska à la Chambre des Communes, d'accepter la candidature et une députation a été de suite envoyée à M. Pelletier, qui a répondu qu'il se mettait à la disposition des électeurs.

Il avait été entendu qu'une seconde réunion des électeurs serait tenue hier soir, pour recevoir le rapport du comité. La réunion était nombreuse et se composait de plus de trois cents électeurs influents. Le rapport du comité a été adopté à l'unanimité et le nom de M. Pelletier accueilli avec le plus vif enthousiasme. Une députation a été de suite envoyée auprès de lui, et M. Pelletier, se rendant aux vœux des citoyens, est venu déclarer qu'il acceptait la candidature.

Son discours a été écouté avec attention et souvent interrompu par des applaudissements unanimes. Il a produit le meilleur effet. La plus parfaite entente régnait parmi les citoyens qui trouvaient une ferme résolution de rétablir enfin à St. Roch la liberté des élections.

On trouvera plus loin le compte-rendu complet de la réunion. Ajoutons seulement que la nouvelle que M. Pelletier avait accepté la candidature a été accueillie partout avec faveur dans la division, et que nous recevons de tous les quartiers les

meilleures nouvelles, les plus encourageantes assurances. M. Pelletier est vraiment le candidat de tous les bons citoyens qui comprennent que c'est leur propre cause qui est en jeu et qui sont décidés à agir en conséquence. Ils veulent faire l'élection eux-mêmes et non pas la laisser faire. De son côté, M. Pelletier n'est pas homme à rester les bras croisés quand une fois il a accepté la lutte: il s'est mis de suite à l'œuvre et paiera de sa personne en toute circonstance.

Le succès nous paraît assuré. Jamais, de l'avis de tous, on n'a vu pareille décision parmi les citoyens. Tout l'indique: Québec-Est, cette division autrefois si indépendante et si fière de ses droits, va reconquérir son antique liberté et revendiquer avec éclat sa glorieuse renommée.

QUEBEC-EST.

RÉUNION DE CITOYENS INFLUENTS.

La Candidature de M. Pelletier Acclamée.

Hier soir, une partie des électeurs les plus influents et assurément les plus respectables de la division se réunissaient dans l'une des salles de la tannerie de M. Plamondon, rue St. Valier, et que son propriétaire a généreusement mise à la disposition des organisateurs du mouvement.

Rarement on a vu démonstration électorale plus paisible et plus respectueuse.

De 3 à 350 personnes, sans exagération, y ont bien pris part, alors que l'assemblée n'avait été annoncée que verbalement. Ce qui nous paraît dominer dans cette assemblée d'électeurs, c'est l'entente entre tous.

On est unanime sur tous les points et surtout sur celui de revendiquer ses droits et privilèges comme électeur.

Depuis dix ans, dans Québec-Est, on a essayé, par fraude ou par violence, de défranchiser cette division électorale, la plus importante de la ville; il y avait hier au soir à l'assemblée des personnes qui depuis dix ans, ne voulant pas devenir victimes de la violence organisée, ont été dans l'impossibilité absolue de faire enregistrer leurs voix. Un homme qui naguère encore était un des fervents du parti qui combat aujourd'hui, a inauguré et implanté le système électoral actuel dans cette division; il exerce depuis plusieurs années le métier d'entrepreneur d'élections pour le compte du gouvernement.

La situation en est arrivée à ce point qu'aujourd'hui, les électeurs indignés, l'âme dégoûtée, ont décidé de faire cesser un ordre de choses si déshonorant.

M. Plamondon, président de l'assemblée, a ouvert la séance, en donnant la parole à M. Fabre.

M. Fabre, vu que l'assemblée était plus nombreuse que la première, a exposé de nouveau le but qui avait motivé ses démarches auprès des électeurs, l'objet de l'assemblée; que la démonstration n'était pas faite dans le but de faire du capital politique; que l'on devait faire cesser tout esprit de parti et travailler, d'un commun accord, à l'émancipation du système d'élection qui prévalait dans la division au détriment des honnêtes gens, que ce n'était pas une clique qui devait imposer un candidat aux électeurs mais que c'étaient les électeurs eux-mêmes qui devaient choisir leur candidat. Les organisateurs du mouvement ont crû que le meilleur parti à prendre, était d'en appeler à tous les honnêtes gens sans distinction de parti. Un comité a été formé dans ce but; le comité a été composé d'un égal nombre d'électeurs influents de St. Sauveur et St. Roch. On a

poussé même le scrupule jusqu'à choisir dans la composition du comité six nationaux et six conservateurs. L'important est de s'entendre, d'éloigner tout ce qui pourrait tendre à une division parmi les électeurs. Il a été décidé que le comité choisirait un candidat et que ce choix serait ensuite ratifié par une assemblée publique. Ce choix a été fait et l'on espère qu'il sera accepté à l'unanimité. (Applaudissements.)

Un des secrétaires du comité des douze, M. J. Auger a donné lecture du rapport du comité. Voici ce rapport:

"Le comité, nommé à l'assemblée générale tenue le 12 courant, a l'honneur de faire rapport que:

"Le comité s'est réuni à l'endroit et à l'heure indiqués, et se trouvant un nombre suffisant pour délibérer, a fait choix de M. Pelletier comme candidat à la députation de Québec-Est.

"Il s'est formé alors une députation des membres du comité qui, le même jour, s'est rendue auprès de M. Pelletier pour lui faire part du résultat des délibérations du comité.

"M. Pelletier a déclaré qu'il se mettait à la disposition des électeurs."

(Applaudissements chaleureux, hurrahs, bravos. M. Pelletier: M. Pelletier!)

Une députation, composée de M. Th. Hudson, Kérouack, Dolbec, N. Dion, Bresse et autres, s'est alors formée pour aller chercher M. Pelletier et le présenter à l'assemblée.

Quelques instants après, M. Pelletier faisait son entrée dans la salle, escorté par la députation, au milieu des bravos enthousiastes de toute la foule et était présenté aux électeurs. M. Pelletier a alors pris la parole:

Messieurs,

Vous ne trouverez pas étonnant sans doute qu'à la vue de la réception flatteuse que vous me faites, je sois un peu ému. Cette marque, cette preuve de confiance et de sympathie est plus qu'une récompense pour les quelques sacrifices que j'ai pu m'imposer depuis les quelques années que je m'occupe d'affaires publiques. (Applaudissements.)

Ma carrière politique n'est pas encore bien longue, mais j'ai la satisfaction de dire que j'ai travaillé de toutes mes forces et avec toute la conscience la plus droite et la plus scrupuleuse aux intérêts du pays et spécialement du comté que je représente. (Applaudissements.)

On peut le voir par les journaux, le comté que je représente aux Communes est l'un des plus beaux de la province. Le Québec (Applaudissements.)

Une preuve que j'ai travaillé sincèrement dans les intérêts de ce comté et que j'ai donné satisfaction à tous mes constituants, c'est qu'après m'avoir élu en 1868, on m'a réélu en 1872 avec une majorité du double plus forte que la première. (Hurla, hurrahs, bravos.)

Pourrait-on croire après cela que je ne suis pas disposé à en faire autant pour la division électorale de Québec-Est, la plus importante de la ville. (Applaudissements.)

Il y a dans cette division un champ immense à exploiter, dans le domaine de l'industrie. En effet, s'il y a une manufacture, une industrie qui s'établit à Québec, de quel côté la voit-on surgir, si ce n'est du côté de St. Sauveur, du côté de St. Roch. Et toutes les industries dont Québec peut s'honorer se rencontrent dans ces deux localités. Ainsi donc la besogne qui est échue au représentant de cette division est grande, et l'une des plus honorables qu'il puisse se proposer: travailler à y implanter et faire réussir les industries de tout genre. (Triples applaudissements.)

Messieurs, je sais qu'il est possible, que choisi par vous, je ne rencontre pas l'absolue unanimité des suffrages parmi vous. St. Sauveur, à raison de l'influence croissante qu'il acquiert, avait certes droit à un représentant dans son sein. Certainement il y a nombre de citoyens de la localité qui peuvent avantageusement représenter la division en chambre, mais personne ne peut tester les chances d'une élection. Si j'ai accepté la candidature, croyez bien que ce n'est pas sans

avoir considéré la question sous tous ses faces et rapports. Croyant avec raison que, finalement, l'élection arrivée, il n'y aurait pas de candidat, j'ai consenti à braver vos suffrages. (Applaudissements.) Et en agissant ainsi j'ai cru devoir vous rendre service. (Oui! oui! bravo!)

On a fait à ma candidature plusieurs objections parfaitement justes et auxquelles je répondrai comme suit. On a dit que, représentant déjà un comté, en me portant candidat dans une autre division électorale, je cumulais deux mandats. Je reconnais parfaitement la validité de l'objection. Je vous dirai même que je suis opposé radicalement au double mandat. (Applaudissements.)

Mais alors, me direz-vous, comment se fait-il, que je ne représente pour une autre division. Je répondrai en vous disant que, à chaque session de la législature, la question du double mandat revient sur le tapis; depuis la conférence à venir à la session dernière le gouvernement s'est invariablement opposé à l'abolition du double mandat; seulement à la dernière session, le gouvernement ne s'est pas opposé à la mesure parce qu'il croyait, disait-il, le temps arrivé d'abolir l'institution du double mandat; le gouvernement n'était pas sincère; car il a fait étrangler le bill au Conseil législatif. Pour obtenir l'abolition du double mandat, un excellent moyen c'est d'envoyer en chambre des hommes qui soient en faveur de cette mesure, qui travaillent à la démolition de la double représentation. En me présentant comme candidat dans votre division, ce n'est pas pour sanctionner le système contre lequel je proteste, mais c'est pour travailler avec les autres à la faire disparaître. Vous aurez en moi un représentant sincère de vos idées. (Applaudissements enthousiastes.)

Cette objection démolie, messieurs, j'espère que nous nous entendrons sur toute la ligne. Il y a pour Québec-Est une question importante, et qui domine toutes les autres. On veut enfin faire cesser le système dégradant, déshonorant qui règne depuis tantôt dix années. Tout ce temps, savez-vous comment on vous a traités: comme des esclaves; c'est le dire de tous ceux qui ont regardé comment se passaient les choses dans votre quartier. On vous a défranchisés par la corruption et la violence. Trop longtemps on vous a traités d'une manière aussi indigne. On vous a enlevé le privilège de choisir vous-même votre représentant.

On vous a empêché d'exercer ce privilège, l'un des plus beaux, des plus honorables dont vous puissiez jouir. (Honte! Honte!) Aujourd'hui vous voulez revendiquer vos droits et privilèges, vous voulez en finir avec les usurpateurs. Avec de l'entente et de l'activité vous arriverez, bien sûr. (Applaudissements.)

Si je ne laisse porter candidat, aujourd'hui, c'est que j'ai l'assurance que vous voulez faire valoir vos droits et vos titres d'électeurs. (Bravo! Bravo!)

J'ai remarqué dans cette assemblée avec une satisfaction profonde la réunion de personnes de toutes les couleurs politiques. Je suis heureux même de voir que des personnes qui ont pris quelque part indirecte dans le système actuel de faire des élections dans Québec-Est, dégoûtées du système, se sont ralliées à nous. Si après cela je ne réunis pas la majorité des suffrages, je n'aurai pas alors le regret de dire que l'élection a été étonnante. Je ne veux pas vous demander de repousser la force par la force, mais de m'accorder l'appui honorable de vos votes et de vos influences. (Oui, oui, bravo!) C'est ainsi, messieurs, que j'espère voir l'élection se faire dans Québec-Est. Du moment que vous avez fait une élection ainsi, vous serez inattaquables. Je compte que nous n'aurons aucun des abus passés à déplorer pendant la lutte, et que St. Roch et St. Sauveur, quand ils le veulent, peuvent faire une élection honorable et franche. (C'est ça, bravo! bravo!)

Je n'ai pas, messieurs, à entrer dans les détails de ma politique. Je me réserve de faire la chose lorsque je rencontrerai mon adversaire face à face; je crois d'avance pouvoir dé

fer mes adversaires d'attaquer ma sincérité, l'intégrité de ma vie parlementaire; mes promesses remplies, mes votes consciencieux, toute ma conduite politique enfin, sont là comme témoignages incontestables de ce que j'avance.

Et j'espère, messieurs, qu'avec de l'activité, du zèle de chacun de vous, et de l'entente entre tous, nous arriverons sans encombre au résultat désiré. (Applaudissements prolongés.)

M. Langelier, appelé par l'assemblée, à prendre la parole, s'est attaché à corroborer les avances de M. Fabre et Pelletier. En reconnaissant que rarement il n'avait assisté à une démonstration électorale aussi enthousiaste et aussi respectueuse, il a loué les électeurs d'avoir enfin secoué le joug de l'usurpation. Depuis longtemps Québec-Est ne peut plus choisir son candidat, on lui impose par violence et corruption.

Le candidat ainsi choisi va mendier les votes de porte en porte; or, un candidat qui mendie ainsi des suffrages, est bien prêt, une fois élu, à mendier autre chose. Il a fait voir toutes les titres de M. Pelletier à la candidature; M. Pelletier ne peut être un mauvais candidat; il réunit comme homme politique toutes les qualités que des électeurs honnêtes peuvent souhaiter chez un député. M. Pelletier est un ami personnel. M. Rhéaume, dont il ambitionne la succession, est aussi un ami personnel. Quoique ne partageant pas toutes les opinions politiques de M. Rhéaume, il ne peut s'empêcher de reconnaître ici que l'ex-député a rendu de très grands services à la division, et qu'il réunit les sympathies générales. Il a maintenu une position rémunérative; il a mérité depuis longtemps. Et la nouvelle de sa nomination a été accueillie avec une satisfaction générale. L'orateur a fait voir combien l'on estime M. Pelletier dans le comté de Kamouraska, puisqu'il en 1868 il y a été réélu en 1872, à une majorité doublant la première. (Applaudissements.)

Les adversaires de M. Pelletier peuvent s'appuyer sur le fait qu'il ne réside pas dans la division. C'est un reproche qui tombe de lui-même. D'ailleurs, vous avez invité vous-mêmes M. Pelletier, à poser sa candidature dans la division. Les candidats ne manquent pas dans Québec-Est; mais l'important, c'est d'en trouver qui soient disposés à accepter la candidature; jusqu'ici tout le monde a refusé, pour des raisons toutes plus ou moins importantes. D'ailleurs, les électeurs de Québec-Est sont libres de choisir leur représentant ou ils le veulent. Et à ceux qui voudraient leur faire un reproche à ce sujet, ils peuvent répondre: Nous choisissons notre représentant ou non nous semble. (C'est ça, bravo! Applaudissements prolongés.)

On choisit son représentant partout, pourvu que ce soit un homme honorable et intelligent. Ce ne sont pas les comités qui sont les moins bien représentés, qui le sont par des personnes qui n'y résident pas. M. Pelletier ne réside pas le comté de Kamouraska, et pourtant l'avez-vous vu tout le monde, c'est un des comités les mieux représentés en chambre. En le choisissant, Québec-Est fera honneur à son esprit d'indépendance, à son intelligence et à sa connaissance des affaires publiques. (Applaudissements enthousiastes.)

À l'article du double-mandat M. Langelier a appuyé les explications données par M. Pelletier.

En terminant, l'orateur a dit: Je suis content de voir l'assemblée magnanime de ce soir. C'est le signal d'un nouvel état de choses, dans la division électorale. Ce mouvement tendra à établir dans un temps prochain dans la division le système du choix des candidats par le peuple. (Bravo! Bravo!)

M. Fabre prend ensuite la parole à la demande de l'assemblée. Il rappelle que c'est M. Pelletier qui a donné l'impulsion à ce mouvement de résistance au système de l'intimidation et de la fraude. On voulait alors le défranchiser Kamouraska comme aujourd'hui on veut défranchiser Québec-Est. On était le droit de lui à quelques paroisses pour assurer le

succès de M. Chapsais; ici on ne veut le laisser qu'à une quarantaine d'électeurs pour être sûr de faire élire qui l'on veut. Il faut en finir avec ce système; et M. Pelletier aura l'honneur, après avoir revendiqué les droits de Kamouraska, de contribuer à faire rendre à Québec-Est la liberté électorale.

On peut faire deux objections à la candidature de M. Pelletier: il aurait le double mandat et il n'est pas résident. Dans une élection ordinaire ces deux objections pourraient avoir du poids; dans celle-ci elles ne valent rien. Le double mandat sera certainement aboli dans deux ans, d'ici aux prochaines élections générales; et alors M. Pelletier renoncera au double mandat qu'il aura contribué à faire abolir. Québec-Est ayant retrouvé sa liberté, pourra choisir un résident comme représentant.

La grande, la seule question pour le moment, c'est de choisir un homme dont la candidature ne suscite pas de jaloux, de discorde, et qui nous aide à mettre fin au règne de la fraude et au règne de la terreur. Cela fait, on pourra s'occuper à l'aise des autres considérations; et les électeurs pourront être influencés dans leurs choix futurs par ces questions de résidences et de localité qui sont secondaires comparées à l'importance de faire un libre choix et une élection régulière. Ce qu'il faut, avant tout, c'est que celui qui a en sa faveur la majorité des opinions, ait aux polls la majorité des votes et qu'on ne vole pas l'élection. Peu importe que le candidat fût un résident, s'il ne devait pas être élu!

Il est bien vrai que M. Philéas Huot est résident; mais, s'il était député, quel serait son but? Marcher sur les traces de son modèle, escalader le Mont-Plaisant et devenir maître de poste de Québec après avoir été maître de poste de St. Roch. Ces gens qui disent qu'avant tout il faut élire un résident sont précisément ceux qui cessent de résider parmi vous aussitôt qu'ils ont atteint le but de leur ambition.

Cette élection doit être l'élection non de M. Pelletier, mais des citoyens eux-mêmes. A Montréal pourquoi les candidats indépendants ont-ils réussi? Parce que les ouvriers, les associations ouvrières ont pris leur cause en main et ont dit: C'est la nôtre. Quand les ouvriers s'entendent ainsi et disent: Nous ferons élire tel homme, cet homme est élu. Dites que M. Pelletier sera élu et il le sera. (Applaudissements.)

Je n'ajoute qu'un mot, dit en terminant M. Fabre. Il y a quelques jours vous étiez tous désireux de vous entendre et d'organiser une véritable élection populaire. Mais personne ne prenait l'initiative. M. Bresse et moi, nous l'avons prise; nous nous sommes allés voir les citoyens pour les engager à se réunir. Ils se sont réunis, un comité a été nommé, il a trouvé un candidat que n'importe quelle division vous enverrait; vous avez ratifié son choix. Notre rôle est fini et nous laissons les choses entre vos mains, persuadés que vous saurez bien faire élire le candidat de votre choix et qu'après avoir repris votre liberté, reconquise votre droit de choisir vous-mêmes votre candidat, vous ne vous ne le laissez pas enlever et vous ne serez satisfaits que lorsque de ce candidat librement choisi vous aurez fait votre représentant régulier élu. (Applaudissements.)

M. Kérouack, maire de St. Sauveur, appelé à prendre la parole, a été obligé d'annoncer à l'assemblée que c'était partie remise, à raison d'une extinction de voix dont il souffre depuis un semaine.

M. Dolbec est venu adresser aussi quelques mots à l'assemblée et a loué les dispositions chaleureuses. Lui aussi a remis à une prochaine occasion d'exprimer son opinion.

Le Dr. Samson a appuyé la candidature de M. Pelletier.

Il est complètement dégoûté, dit-il, du système de pression exercé depuis plusieurs années par une élite de gens dont l'intérêt public est le moindre des soucis. Il a flagellé les organisateurs du système de fraude et de corruption électorales. Est-ce que la gé

Fouilleton de L'ÉVÉNEMENT

DU 15 FÉVRIER 1873.

LES AVENTURES

DE

SATURNIN FICHET

(Suite.)

—C'est cela, dit Césaire, qui comprit enfin de quel côté le danger lui allait venir.

—Et cette obligation, reprit M. Lemaitre, vous comprenez la tenir telle qu'elle a été rédigée et signée par vous?

Le comte réfléchit un moment. Il comprenait le but des interrogations du père de Marguerite. Un subterfuge pouvait le sauver, peut-être; mais il eut honte d'avoir recouru à un mensonge, et bien plus encore, de paraître céder à la peur. Il répondit donc, après un moment de silence:

—Je remplirai cette obligation telle que je l'ai souscrite.

—Eh bien, Marguerite, dit M. Lemaitre en se tournant vers sa fille, vous ne voulez pas me croire tout à l'heure; lisez ce que M. le comte de Perbruck a écrit et signé et ce qu'il jure tout haut d'accomplir.

La jeune fille prit le papier, le parcourut du regard et le laissa échapper en s'écriant:

—C'est donc vrai!

—Oui, Marguerite dit-il d'un ton plein

de sarcasme; oui, M. le comte de Perbruck rendra au père l'argent qui lui aurait servi à enlever la fille deux mois après qu'il se sera marié avec une autre.

—Est-ce que c'est vrai? s'écria Marguerite avec un accent désespéré et en se tournant vers le comte.

Ce qui avait paru une joyeuse plaisanterie au comte devenait une tragédie douloureuse. Il ne répondit pas. Lemaitre se posa ensuite devant Césaire et lui dit d'une voix dont la résolution calme était plus menaçante que les cris violents de la colère.

—Monsieur le comte, un jour en passant à cheval devant le mur de cette maison, vous avez aperçu à l'une de ces fenêtres une jeune fille qui vous a paru assez jolie. Depuis huit jours, que vous étiez arrivé à Nantes, vous n'avez pas encore pu remplacer par de conquêtes nouvelles les conquêtes abandonnées à Versailles et à Paris; cependant, vous étiez menacé d'un prochain mariage; une liaison publique avec une femme connue vous eût sinon compromis, du moins attiré des remontrances ennuyées. Qu'avez-vous donc de mieux à faire que de vous adresser à cette femme inconnue, qu'un mari jaloux ou un père ridicule cachait si bien à tous les yeux? Vous êtes revenu, vous avez épousé, vous avez jugé que l'ennui serait un puissant auxiliaire auprès de cette femme, et partant de cette idée parfaitement juste, vous lui avez donné tous les jours l'occupation de voir un élégant cavalier passer et repasser sous ses fenêtres.

Le comte, qui se sentait traité en

petit garçon, ne voulut pas accepter plus longtemps le rôle d'écolier qu'on lui faisait jouer, et ne pouvant répondre sérieusement, il essaya de soutenir son rôle par de l'impertinence.

—En vérité, dit-il en secouant ses manchettes, vous faites à merveille des contes moraux, et à ce jeu vous rendriez des points à M. de Marmontel.

—Fort bien, monsieur, dit Lemaitre d'un ton railleur, je continuerai donc. Ces préparatifs de mariage amoureux étant achevés, vous avez jeté dans la place des déclarations brûlantes, des billets incendiaires; enfin, et pour vous parler dans le style de votre auteur, vous avez pénétré dans la forteresse, et vous y avez usé de toutes les droites que donne la victoire.

Monsieur, dit le comte avec fermeté vous poussez vos suppositions...

—Regardez la coupable, lui dit M. Lemaitre.

Marguerite tenait sa tête cachée dans ses mains, et Perbruck ne put retenir un mouvement de dépit.

Foin de la petite sottise! se dit-il en lui-même, elle a tout avoué!

—Voilà, reprit Lemaitre, la part que vous lui avez gardée dans cette aventure; je vais vous dire maintenant la mienne. Le père, averti de ses visites, vous a fait suivre, vous a surveillé, vous a entendu, et le père vous dit: Monsieur le comte de Perbruck, vous êtes un misérable!

—Monsieur!... s'écria le comte en fureur.

—Vous avez séduit une pauvre jeune fille, isolée, sans conseil, sans protection, sans mère. Vous l'avez séduite non pas par votre amour seulement mais par des mensonges, par des serments que vous ne vouliez pas tenir.

—Elle ne s'est pas donnée à vous comme maîtresse; elle s'est donnée à vous comme épouse, car elle avait pour garantie de ce lien votre honneur de gentilhomme, et elle ignorait qu'un des privilèges et de la noblesse était de mentir à sa parole. Elle vous croyait, la pauvre fille, et le jour même où vous lui disiez cela, vous écriviez là, sur ce papier, vos projets de mariage avec une autre. Monsieur le comte de Perbruck, si vous n'êtes pas un misérable, voulez-vous me dire ce que vous êtes?

—Mon Dieu! monsieur, dit le comte, finissons-en. Je sais tout ce que vous pouvez me dire... Que voulez-vous?

—Je veux que vous preniez ici la... l'engagement d'épouser ma fille.

—Devant un menaçant, jamais! D'ailleurs, que êtes-vous, monsieur, pour prétendre à une pareille réparation?

—Qui je suis! dit Lemaitre avec un rire effroyable.

Il se calma et reprit:

—Si je suis un honnête homme, si personne ne peut me reprocher une action coupable, si le malheur a pesé sur ma vie... eh bien! épouserez-vous Marguerite?

—Le comte était dans une position affreuse. La présence de Marguerite l'empêchait de prononcer le refus absolu et hautain qui était dans son cœur. Il lui était horriblement pénible, non pas tant de mentir aux serments qu'il avait faits, que de frapper

sans pitié la pauvre fille qui avait cru en lui.

Selon les idées de Césaire, il avait agi vis-à-vis de Marguerite comme il eût agi la veille vis-à-vis d'une autre, comme il agirait peut-être le lendemain pour une troisième. Promettre le mariage, c'était à son sens une des armes avouées de la séduction, et celle qui se laisse prendre à ce leurre avait, selon sa morale, trop de sottise, ou pas assez de vertu, pour qu'elle méritât d'être épousée, mais voir ses souffrances et son désespoir en face, et lui dire insolemment qu'il s'était joué de la crédulité, cela lui semblait un acte de cruauté indigne d'un gentilhomme.

Il fallait cependant choisir. Il fallait paraître accepter ce qu'il ne voulait pas, et par conséquent mentir, ce qui était une lâcheté; ou bien il fallait refuser nettement, ce qui était d'une brutalité révoltante. Le comte crut sortir de ces embarras en disant à M. Lemaitre:

—Faites retirer votre fille, et je vous répondrai, monsieur.

Avant que le père eût exprimé sa volonté, la jeune fille s'écria avec une résolution désespérée:

—Je reste, car il faut que je sache tout enfin.

—Eh bien! s'écria Césaire emporté à son tour par la violence de sa situation, je refuse!

VI

Un cri de rage de Lemaitre et un cri de désespoir de Marguerite répon-

dirent à cette parole de Césaire: Je refuse! Puis ce fut un long silence.

Marguerite, pâle, immobile, l'œil ouvert, mais sans regard, ressemblait à une figure de cire dont on a essuyé le carmin image de la vie plus hideuse que la mort. Quant à Lemaitre, il parcourait la chambre à grands pas. Au bout de quelques minutes, il s'arrêta.

—Vous êtes bien décidé? reprit-il en regardant le comte.

—Oui, dit celui-ci.

—Eh bien! fit Lemaitre, nous allons en finir.

Césaire venait de s'allier le seul auxiliaire qu'il eût pu trouver dans cette terrible conjonction: il ne pouvait plus compter sur les larmes de Marguerite. Il se résigna donc à attendre le danger inconnu qui le menaçait.

A peine

ration, la dynastie des Huot se croit appelée à régner éternellement dans Québec-Est. P. G. Huot, ce lache qui a abandonné son poste (mais qui se lachera pas la poste) pour enlever le pouvoir, se croit donc l'entrepreneur perpétuel des élections dans cette division électorale. Aujourd'hui, encore, dit-il, je l'ai rencontré cabalant, menant les votes les électeurs, jurant les uns et les autres avec des promesses. Ce système est vermineux. Vous allez le démolir, Messieurs, par votre attitude ferme et énergique. (Applaudissements.)

M. Pelletier est revenu sur le husting remercié de nouveau l'assemblée de l'assemblée flatteur et enthousiaste qu'elle lui avait fait et lui a renouvelé l'assurance que, en chambre et par tout, les intérêts de la division électorale de Québec-Est seront les siens. (Triples salves d'applaudissements.)

Nouvelles du Jour.

On nous écrit de Montréal que "durant son séjour dans cette ville, où il a été assiéger par M. Mousseau et qu'il devait quitter en train express, M. Langevin a fait des ouvertures à M. Archambault pour l'engager à se retirer du cabinet local afin de faire place à M. Courso. M. Archambault homme d'esprit et de sens ferme et droit, a répondu non, en ajoutant : C'est bon pour M. Chauveau de prendre la peur et de se retirer ; je tiens tête à l'orange et je reste au poste.

On est maintenant en instance auprès de M. de Boucherville.

Nous ferons remarquer au Canadien : lo. Q. ce n'est pas nous qui avons lancé la nouvelle de l'abandon du contrat par MM. Berlinguet et Bertrand, mais le Times, la Minerve, la Gazette, journaux aussi ministériels que le Canadien ; 2o que nous n'avons fait que reproduire, le plus innocemment du monde, une dépêche adressée d'Ottawa à la Minerve ; 3o que nous sommes aussi disposés que notre confrère à nous réjouir des succès financiers de nos compatriotes en général et de MM. Berlinguet et Bertrand, en particulier ; mais que nous avons le droit de regretter que ceux-ci se croient obligés de rendre aux ministres, pour les besoins électoraux, une partie de ce qu'ils reçoivent de l'Etat ; 4o que faire porter à un adversaire innocent le poids de la mauvaise humeur que l'on éprouve contre un ami maladroite ou perfide n'est pas loyal ; 5o qu'enfin la manie de faire l'officier quand on ne l'est que trop et l'important quand on ne l'est pas, est aussi mauvaise que celle d'aimer à raconter des nouvelles sans garantie du gouvernement.

Nouvelles Diverses.

— Nous trouvons à la première fois apportées par Bachaumont du Constitutionnel, quelques-unes des dernières paroles de Napoléon III en ce bas monde :

C'était la veille de sa mort. Le docteur Conneau entre dans sa chambre :

— Conneau, dit l'auguste malade d'une voix faible et en relevant sa tête de l'oreiller, Conneau, êtes-vous à la bataille de Sedan ?

— Sire, répond doucement M. Conneau qui veut détourner la pensée de l'empereur de cet accablant souvenir, j'arrive de Londres et de...

— Je ne vous demande pas si vous venez de Londres, je vous demande, Conneau, si vous étiez à Sedan, repartit l'empereur d'un ton ardent ; puis épuisé par cet effort, il laissa sa tête retomber sur l'oreiller, et dès lors ne prononça plus une parole distincte.

— On lit dans l'Avenir National :

Le 16 mars, jour anniversaire de sa naissance, le prince impérial sera déclaré majeur. Les bonapartistes veulent éviter ainsi toute compétition pour la régence.

M. Rouher sera nommé curateur.

On prête à l'ex-prince Napoléon l'intention de demander l'autorisation de séjourner en France au même titre que la princesse Mathilde. Il prendrait l'engagement de ne plus s'occuper de politique.

Ajoutons que le Morning Post publie une note de l'ex-prince affirmant qu'il refuse la régence, qu'il ne veut prendre aucune part aux menées bonapartistes ; ce qu'il réclame, c'est la reconnaissance de ses droits de citoyen, et alors, fidèle aux traditions de sa famille, "estimant que la France a besoin de paix et d'un gouvernement assis," il reconnaît le gouvernement établi.

— On lit dans le Memorial diplomatique :

Le gouvernement est en mesure, dès à présent, de prévoir l'époque de l'acquisition entière de l'indemnité de guerre due à l'Allemagne.

Sur le dernier emprunt de 3 milliards, grâce aux nombreux versements par anticipation de la part des souscripteurs, le Trésor a encaissé jusqu'à 2 milliards 300 millions de francs. On peut donc compter que le restant de la somme de 3 milliards sera entré dans les caisses de l'Etat d'ici au commencement de juillet.

En ce cas, le gouvernement pourra renoncer à faire usage de la faculté, qui lui accordeait le traité avec l'Allemagne, d'offrir des garanties pour le dernier milliard ; il sera à même de solder immédiatement cette somme, opération qui, avec les ménagements à prendre au point de vue du marché monétaire, pourra être terminée vers le mois de septembre.

L'évacuation du territoire français s'achève ainsi dans le cours de l'automne. Les troupes allemandes rentreront dans leur pays sans qu'il restât le moindre point à régler entre la France et l'empire d'Allemagne du fait du traité de paix.

— On raconte à Versailles un petit fait assez curieux, mais qui n'a aucune portée politique. Il paraît que les statuts de l'Ordre de la Toison d'Or portent que, quand un des dignitaires de cet ordre vient à mourir, les autres doivent, pendant un certain temps, prendre le deuil. L'omission de cette marque de confraternité entraîne l'exclusion de l'Ordre. Or, il se trouve que Napoléon III avait reçu, comme M. Thiers l'a reçu depuis, la Toison d'Or. La conséquence serait que M. le président de la République devrait porter le deuil de Napoléon III.

Télégraphie Générale.

Londres, 14.

Une dépêche de Madrid dit que les députés républicains dans les Cortes exhortent personnellement leurs amis à maintenir l'ordre dans les rues. Les troupes gardent le Palais législatif.

Bernstorff, ambassadeur allemand, est malade.

Dans les Communes, ce soir, Peter Ryland a

proposé que tous les traités soient soumis au parlement avant d'être ratifiés.

Il a dit que le traité de Washington ne serait pas si ambigu et par conséquent si peu satisfaisant, s'il eût été soumis aux Communes.

La motion a eu un second, et il s'en est suivi un débat animé de part et d'autre. Finalement elle a été retirée.

Berlin, 14.

Une commission a été nommée par message impérial, afin de faire enquête sur les révélations de Saker sur la corruption et les actes frauduleux arrivés dans les cercles officiels concernant des octrois de chemins de fer.

Vienne, 14.

Le Palais de l'Exposition est terminé et les produits commencent à entrer. Les commissaires étrangers préparent leurs départements respectifs.

Versailles, 14.

A une réunion hier soir des députés, de l'Assemblée nationale, appartenant à la gauche, on a adopté des résolutions de félicitations à l'Espagne, au sujet de l'établissement de la république.

Rome, 14.

On appréhende d'instant en instant une crise ministérielle.

Lisbonne, 14.

Le gouvernement portugais a reçu avis que des individus travaillent en ce moment à organiser un mouvement en faveur de la République en ce pays.

L'ex-roi Amédée est arrivé ici ce matin et s'est rendu immédiatement au palais qu'on lui avait préparé. On ne sait pas quand il partirait.

L'escadre italienne est attendue de moment en moment dans le Tage.

A leur arrivée le ci-devant Roi et Reine d'Espagne ont été reçus par le Roi de Portugal le Prince Auguste, les membres du cabinet et l'ambassadeur italien. Il y avait foule dans les rues.

Madrid, 14.

Il y a eu une réunion des ministres hier. L'un des premiers actes du nouveau gouvernement a été de lancer un décret en faveur du pardon de plusieurs criminels condamnés à mort et qui devaient être exécutés aujourd'hui à Barcelone.

Senor Castellar, ministre des Affaires Étrangères se maintenait occupé à préparer un manifeste qui exposerait la politique du nouveau gouvernement d'Espagne. Ce manifeste sera adressé à toutes les puissances étrangères.

Le système d'armer le peuple pour repousser les invasions des bandes criminelles, sera fortement mis en vigueur par le gouvernement.

L'adresse en réponse au message d'abdication du Roi a été adoptée. Il finit en disant que lorsque l'ère actuelle des conspirations et des obstacles aura disparu, les Espagnols, s'ils ne peuvent alors offrir une couronne à Amédée, lui offriront quelque chose d'aussi enviable, le titre de Sauveur.

Espartero, ce vétéran de la politique d'Espagne, a adressé ses plus grandes félicitations au nouveau gouvernement.

Oloaga, ambassadeur d'Espagne à Paris, a envoyé sa démission, mais le gouvernement lui a demandé de rester à son poste pour la sauvegarde et le bien du pays. Oloaga y a consenti.

Des courriers ont laissé la capitale avec le manifeste de Castellar adressé aux puissances étrangères.

D'innombrables hommes d'état insistent à ce que le gouvernement abandonne l'idée de former la république d'Espagne sur le modèle de la république américaine. On pense que leurs arguments prévaudront.

Ce soir il y a eu quelques troubles à Malaga, mais l'ordre a été bientôt rétabli.

Il y a beaucoup de neige dans le voisinage de Madrid ; les voies ferrées sont bloquées.

Le général Pavia a été nommé commandant en chef des troupes en Catalogne.

Il est rumouré que le Palais Royal va être converti en un musée et une académie artistique.

Les junte révolutionnaires existant d'Espagne, y compris les banques espagnoles, ont offert aide pécuniaire au nouveau gouvernement.

On rapporte que plusieurs bandes carlistes, en Catalogne, ont été défaits.

Le général Nuevillas a été nommé capitaine général de Madrid.

L'Impartial déclare que le Roi a abdiqué volontairement.

On dit que le général Mariones, commandant en chef des forces du nord, a télégraphié qu'il adhère au nouveau gouvernement.

FAITS DIVERS.

Adieux. — M. Adolphe Hamel fait demain ses adieux, comme organiste et maître de chapelle à l'Eglise St. Patrice.

L'Eglise St. Patrice perd en M. Hamel, un musicien de beaucoup de talent et qui a rempli la charge d'organiste de cette église depuis huit ans, croyons-nous, avec infiniment de zèle et d'habileté. M. Hamel est à la tête d'une maison de commerce et, les affaires absorbant tout son temps, il ne peut consacrer à la musique que de bien courts loisirs. C'est cette raison qui oblige M. Hamel de se séparer d'un instrument favori et qu'il faisait si bien valoir.

Il y aura messe solennelle demain à l'Eglise St. Patrice. Les principaux solos, deux, trois de la messe seront chantés par Mesdames Baldwin, Lynch et Hamel, Miles Dessane et Lee et M. La. Lefebvre.

A l'Offertoire, Mlle Lee chantera un O Salutaris, de Milla, avec accompagnement d'orgue par M. Hamel, le violon par M. A. Lavigne et le cornet par M. Ernest Lavigne, frère du violoniste.

A l'Epître, Mlle N. Dessane chantera la Salve Maria, de M. Rondante.

A la communion, Mlle Lee donnera un Ave Verum de Rossini.

CONCERT WIALARD. — On sait que ce fameux concert aura lieu à la Salle de Musique mercredi soir. Le programme est des plus attachants pour la variété et le choix des morceaux. Entre autres nouveautés, on signale une délicieuse romance inédite destinée à devenir la coqueluche de nos salons. La musique est de M. Wialard lui-même, et les paroles de M. L. H. Fréchette. M. Wialard récita aussi une fort jolie pièce de vers de circonstance, dont il est l'auteur. Enfin, rien n'a été négligé pour faire de la soirée de mercredi la plus attrayante que nous ayons eue depuis longtemps. Le succès matériel est du reste plus qu'assuré, car on nous dit que déjà les billets sont presque tous placés.

AFFREUX ACCIDENT. — Une dépêche de Rimouski nous apprend l'affreux accident survenu.

La maison de M. Bélanger, cultivateur, du Bio, a été détruite par le feu le 12 du courant et trois enfants respectivement âgés de 11, 4 et 2 ans, ont été brûlés à mort.

Le feu a pris par de la laine que l'on avait mise sécher sur le poêle.

Le coroner P. L. Gauvreau a été appelé à faire enquête sur les cadavres des enfants, et verdict a été rendu conformément aux faits.

C'est la quatrième fois depuis quelques années, dit le coroner Gauvreau, qu'il arrive des incendies par la même cause et dans chacun de ces incendies des enfants ou des femmes ont péri dans les flammes.

L'UNION TYPOGRAPHIQUE. — C'est jeudi prochain, le 20 de février courant, que cette association donne sa deuxième grande représentation théâtrale de la saison.

L'Union Typographique donne de temps à autre, surtout dans la saison d'hiver, alors que les loisirs sont plus nombreux, d'excellentes représentations dramatiques que la population entière de la ville recherche avidement.

On donnera alors trois pièces : un drame-vaudeville en 3 actes, La Courte Paille ou les Conscriptionnaires de 1830 ; une comédie en un acte, mélé de chant, Sur terre et sur mer ; et une comédie-vaudeville, en un acte, Les Deux Dicores.

Tous trois sont des pièces dont la moralité est garantie ; elles ont été examinées avec le plus grand soin et, comme l'on dit ordinairement, la mère pourra y conduire sa fille. Toutes sont des plus spirituelles et des plus ravissantes.

L'Union Typographique a su retenir pour la circonstance les services inappréciables des excellents M. et Madame Génot. Parler de leur popularité comme acteurs, c'est du superflu, du pléonasme. D'ailleurs, à Québec on sait à quel point s'en tenir à ce sujet. On ne voudrait pas pour beaucoup manquer à une soirée théâtrale où M. et Mme Génot figurent.

Jeudi prochain, on se disputera les places à la Salle de Musique, et comme à la dernière représentation donnée par l'Union Typographique, on se verra obligé de refuser l'entrée de la salle à bien du monde.

ENCAIN. — Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la vente à l'encan de MM. Lemieux & Cie. Grands avantages offerts aux familles, car il y aura beaucoup d'articles de lingerie mis en vente, et le tout sera vendu sans réserve.

Voir l'annonce.

COUR DE RECORD. — Pas de prisonniers. Trois poursuites pour infractions au règlement de neige, sont réglées.

EXPLOSION A MONTRÉAL. — On lit dans le National d'hier :

A une heure et demie aujourd'hui, une grande explosion a eu lieu près de la gare Bonaventure. La locomotive, qui a servi longtemps à faire le trajet de Montréal à Lachine, et qui était maintenant employée à la station Bonaventure pour avarer et reculer les différents trains, a sauté via-à-vis la rue St. Félix, à une cinquantaine de pas du grand block Drummond.

Mille éclats divers ont volé dans toutes les directions. La détonation a été aussi forte que celle d'un canon. Le sol et toutes les maisons environnantes ont frémi comme si c'était une forte secousse de tremblement de terre.

L'ingénieur Kelly a été tué. Le chauffeur, dont le nom ne nous est pas encore connu, a été dangereusement blessé.

Une femme, qui traitait chez elle, a été frappée par un projectile, et son état est aussi très critique. Dans un instant le lieu du sinistre a été envahi par la foule. La plus grande sensation se lisait sur toutes les figures. Nous n'avons pas eu le temps de nous procurer de plus amples détails avant de mettre sous presse.

NOUVELLES DES TROIS-RIVIÈRES. — On lit dans le Constitutionnel.

L'assemblée des actionnaires de la manufacture de laine d'Yamachiche a eu lieu, vendredi dernier, au bureau de la compagnie. Le rapport du gérant a donné pleine et entière satisfaction. Les recettes sont de dix pour cent plus élevées que l'an dernier et tout indique un succès croissant. Les mêmes directeurs ont été réélus à l'unanimité. A la réunion des directeurs, en cette ville, lundi, M. Gouin n'a pas voulu accepter de nouveau la présidence, et c'est M. Charles Lajoie qui a été nommé président. On se rappelle que le capital de cette compagnie est aujourd'hui de \$30,000. Cet exemple de prospérité doit être un encouragement pour tous ceux qui s'intéressent au progrès de notre industrie locale.

La dame de M. George Beauchêne, de Bécancour, est morte subitement hier.

On nous dit que dans le seul mois de janvier il y a eu 24 mariages aux églises catholiques de Trois-Rivières. Pour une population de 8,000, ce n'est pas si mal.

M. THEOPH. PHARES. — Nous lisons dans des journaux à l'encontre que Victor-Emmanuel est en proie à une attaque d'apoplexie ; que le Prince Humbert, son fils aîné, est menacé d'un mal terrible ; que la Princesse Marguerite est prise d'une maladie qui ne laisse plus d'espoir, et qu'enfin le jeune Prince, son fils, est atteint d'une paralysie complète.

— La Machine à Coudre WHEELER & WILSON a l'action plus facile, plus rapide, plus douce et plus légère qu'aucune Machine à navette.

ANNONCES NOUVELLES.

Assemblée — J. Lussignan.

Demandé — Mme J. O. Labbé.

Barreau de la Province de Québec — J. Dunbar.

Vente à l'encan — Oct. Lemieux & Cie.

A vendre ou à louer — Mademoiselle Gastonguay.

Avis aux dyspeptiques — J. O. Labbé.

On demande — do

On demande — do

Représentation dramatique — Salle de Musique.

Avis — Léger & Rinfret.

Grande rédaction — Fyfe & Garneau.

Grande vente — Glover, Fry & Cie.

Public, attention — F. X. Lepage.

Pour les achats d'automne et d'hiver — Montminy & Brunet.

Revue Financière et Commerciale.

MARCHÉ MONÉTAIRE.

New-York, 20 p. m., 15 février 1873.

Or 114.

Echange sterling 1094.

Greenbacks 861, 874.

E. C. BARROW,

Courier,

Vis-à-vis le Bureau de Poste.

PRODUITS EN GROS DE MONTRÉAL.

14 février 1873.

FLAUR. — Recettes, 1,000 quarts ; Extra, 7.00 à 7.20 ; Fancy, 6.85 à 6.75 ; Forte de Boulangers, 6.20 à 6.30 ; Supérieure, 6.00 à 6.25 ; No. 2, 5.85 à 5.75 ; Fine, 5.00 à 5.10 ; Middlings, 4.00 à 4.25 ; Recettes, 2,75 à 3.50 ; en sacs de la cité, 3.20 à 3.25. Marchés tranquilles. Ventes — 500 Supérieure à 6.00 ; ce matin 80 Extra Choisi à termes privés ; 470 Supérieure à 6.00 ; 100 do à 5.82 ; 82 Brillante à 6.00 ; 100 Good Medium à 6.30 ; 50 Forte de Boulangers à 6.39 ; 100 Fine à 5.10, et 100 en Sacs de la Cité à 3.20.

Bis. — Recettes, 350 mts ; Blanc d'Hiver, de 1.35 à 1.40 ; Rouge d'Hiver, à 1.35 ; du printemps du Haut-Canada de 1.35 à 1.38 ; No. 2 de l'Ouest, de 1.31 à 1.32.

GRAINS BRUTS. — Blé d'Inde, de 52c à 55c ; Pois, de 77c à 82c ; Avoine, de 32c à 34c ; Orge perlée, de 52c à 60c.

DÉTERGENTS. — Lard, Mess de 14.75 à 15 ; Saindoux, 9c ; Beurre, recettes, 74c tinettes ; Graines sortis, de 7c à 8c ; de Beau au Bon, de 12c à 18c ; Choisi, de 20c à 22c ; Fromage, recettes, 43c mules, de 16c à 18c.

ALCAÏS. — Recettes, 31 qts ; Potasses, de 6.57 à 6.65 ; Perlasse, de 8.25.

MARCHÉ DE NEW-YORK.

14 février.

Coton 20c.

Flour : en sacs, recettes 10,000 qts ; ventes 4,000 qts ; en sacs, 10,000 qts, de 6.25 à 7.00 pour sup. de l'Etat, de l'Ouest ; de 7.30 à 8.35 pour commune de choix extra, de l'Etat ; 4.5 à 9.50 pour celle de choix extra fine.

Flour de seigle, tranquille.

Blé : ferme pour la première qualité ; ventes 6,000 qts, \$1.08 à 1.23 pour blé du printemps, No. 2, en magasin ; de \$1.75 à \$1.80 pour No. 1, do ; de \$1.90 à \$2.00 pour blé rouge de l'hiver, de l'Ouest ; \$1.90 à \$2.00, pour blé jaune de l'Ouest ; de \$1.90 à \$2.35, pour blé blanc de l'Ouest.

Blé d'Inde, ferme ; recettes 22,000 minutes ; ventes, 42,000 minutes, de 65c à 66c pour le malé de l'Ouest, arrivé par bateaux à vapeur, et 66c à 67c pour do par navires.

Orges, fermes languissant.

Avoine, fermes plus ferme ; recettes, 22,000 minutes ; ventes, 30,000 minutes, de 42 à 44 cts, pour l'avoine de l'Ouest en magasin, et 45 à 46c pour la blanche de l'Ohio.

Lard, fermé plus ferme de \$12.70 à \$14.50 pour le mouton nouveau.

Beurre, de 8c à 8c pour le steam rendered et 8c pour le mouton rendered.

Beurre, de 32 à 0 cts.

Fromage, de 13c à 16c cts.

Pétrole cru, 9c ; raffiné, 20c.

R. C. Barnes, de Junction City, Kansas, écrit que le Sirop d'Hypophosphite Composé de F. Wall se vend rapidement et que ses cures merveilleuses font beaucoup de sensation.

Le service anniversaire de Fene Madame Marie Marguerite Roy, épouse de M. Joseph Dion, sera chanté à la Cathédrale, lundi, le 17 du courant, à 7 heures A. M.

ANNONCES NOUVELLES.

DEMANDE.

UNE DEMOISELLE parlant l'Anglais et le Français, comme Commis dans un Magasin de Nouveautés.

S'adresser à

Mme J. O. LABBÉ,

124, Rue St. George,

Faubourg St. Jean.

Québec, 15 février 1873—3f

ASSEMBLEE.

LES Hoteliers et Epiciers de la Cité de Québec, prient s'assembler, pour assister à la séance du Comité de la Cité, le 17 du courant, à 7 heures précises.

J. LUSIGNAN.

Barreau de la Province de Québec.

SECTION DU DISTRICT DE QUÉBEC.

L'ASSEMBLÉE du Barreau de cette Section, est ajournée pour recevoir le rapport d'un Comité nommé au sujet de l'incendie du Palais de Justice aura lieu à la Chambre de l'Assemblée Législative, LUNDI, le 17e jour de FEVRIER courant, à TROIS heures P. M.

J. DU BAR.

Secrétaire.

On Demande

DEUX COMMIS d'expérience dans le commerce de Marchandises sèches.

S'adresser à

F. GUAY & Cie,

Basse-Ville.

Québec, 14 février 1873.

A LOUER.

A moitié du magasin maintenant occupé par J. M. G. N. Boisseau, Marchands-Epiciers, Rue de la Couronne, St. Roch, inutile de se présenter pour un magasin d'épicerie ou de charcuterie.

S'adresser chez MM. Martineau & Thibaudon, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, ou chez J. Patoin, en face de la Chapelle des Morts, rue St. François, St. Roch.

Québec, 14 février 1873—jno

Compagnie d'Assurance Maritime

Contre le Feu de Québec.

AVIS.

LA Réunion Générale Annuelle de la Compagnie d'Assurance Maritime et contre le Feu de Québec, aura lieu au Bureau de la Compagnie, Salles Victoria, LUNDI, le 24 courant, à DEUX heures de l'après-midi pour l'élection des Directeurs et la transaction des affaires en général.

Un dividende de DIX par cent sur le capital versé de cette Compagnie a été déclaré et sera payable au Bureau de la Compagnie, le 24 et après LUNDI, le 24e jour de FEVRIER.

Le Livre de Transfert sera formé de cette date jusqu'à LUNDI, le 24 courant, les deux jours inclus.

Par ordre,

T. INGLIS POSTON,

Secrétaire Actif.

Meilleur Cok de Fonderie.

A vendre 100 Tonnes du meilleur Cok de Fonderie de Newcastle.

S'adresser à

J. F. GOLDEN,

Quai des Commissaires

Québec, 13 février 1873—6f

ON DEMANDE

UN Ménage, homme et femme, n'ayant pas d'enfants, pour se rendre généralement utile. On aimait que l'homme s'entendit comme garçon d'écurie. Le ménage sera logé.

S'adresser à

JOSEPH O. LABBÉ,

No. 12, Rue St. George,

Faubourg St. Jean.

Québec, 12 février 1873.

ANNONCES NOUVELLES.

VENTE A L'ENCAN.

PAR OCT. LEMIEUX & CIE.

PAR ORDRE DE

J. B. HAMEL, ECR., NOTAIRE

LUNDI, 17 FEVRIER.

A la résidence de M. ELIE HAMEL, Maître Forgeron, coin des rues St. Joseph et St. Ours, St. Roch.

NOUS avons reçu instruction de J. B. Hamel, N. E. P., de vendre à l'encan, LUNDI, le 17 FEVRIER, à la résidence de M. E. Hamel, Maître-Forgeron, Rue St. Joseph et St. Ours, tous les effets appartenant à une succession consistant en Meubles de Salon, de Salle à Dîner, de Chambre à Coucher, Vaisselle, Lingerie, Literie, Montre en Or, Chaîne en Or, Joyaux, etc., etc. Le tout sera vendu sans réserve.

La vente à DIX heures A. M.

OCT. LEMIEUX & Cie.,

Encanteurs.

Québec, 15 février

COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DES COMTES

MONTMAGNY, BELLECHASSE ET L'ISLET. CONTRE LE FEU.

ETABLIE EN 1872.

En vertu du chapitre 68 des Statuts Révisés du Bas-Canada.

BUREAU : Rue Ste. Julie, St. Thomas, Montmagny.

LEANDRE FRECHET, Secrétaire-Trésorier et Inspecteur.

DIRECTEURS : JOSEPH FISET, Ecuier, Président. JAMES OLIVA, Ecuier. PRUDENT TETU, Ecuier. CANDIDE DUPRE, Ecuier. OCTAVE DION, Ecuier. STANISLAS VALLEE, Ecuier. ABRAHAM FISET, Ecuier. LOUIS DUPRE, Ecuier. A. M. DECHENE, Ecuier.

- AVANTAGES OFFERTS.**
10. Bas prix.—Le montant de la prime est le quart de celui payé aux autres assurances.
 20. FACILITE DE PAIEMENT.—Au lieu d'argent, la Compagnie accepte en paiement de la prime un Billet sur lequel l'assuré n'est tenu de donner que 10 pour cent comptant.
 30. Responsabilité limitée.—L'assuré n'est responsable que pour le montant de son billet.
 40. Grande sécurité.—La Compagnie n'assure pas de propriétés ni dans les villes ni dans les villages, à moins qu'elles ne soient suffisamment protégées.
 50. Forfait.—La Compagnie se charge aussi des dommages causés par la foudre.

L. FRECHET, Secrétaire-Trésorier et Inspecteur. Montmagny, 30 décembre 1872.



CORPORATION DE QUÉBEC.

BUREAU DES REVISEURS.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 5 février 1873.

AVIS PUBLIC

EST par le présent donné que le Bureau des Réviseurs, établi par la même section de la 11e section de l'acte d'incorporation de la Cité de Québec, 29 Vict., chap. 37, telle qu'amendée par la 6e section de la 31e Vict., chap. 35, assemblée le QUATREME jour de MARS prochain, à TROIS heures de relevée, à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle des séances du conseil, pour prendre en considération les listes des électeurs municipaux et entendre les personnes qui auront fait des réclamations touchant l'insertion ou l'omission des noms sur ces listes ou pour entendre leurs procureurs dûment autorisés et qu'il s'agira de jour à jour jusqu'à ce que toutes les listes des électeurs aient été revues et arrêtées. Nulle demande pour insertion ou radiation de noms sur les dites listes ne sera reçue dans le bureau du Greffier de la dite Cité après QUATRE heures de l'après-midi du dernier jour juridique de FÉVRIER prochain.

La co-rection de ces listes doit être achevée le PREMIER AVRIL prochain, suivant les termes de la loi.

Le Bureau des Réviseurs commencera par le quartier Champlain et continuera par les quartiers St. Pierre, St. Louis, du Palais, Montcalm, St. Jean, Jacques-Cartier et St. Roch.

L. A. CANNON, Greffier de la Cité. Québec, 5 février 1873.—1m—2fs

NAPOLEON FILLION, MARCHAND ÉPICIER, Coin des Rues du Pont et de la Reine.

A l'honneur d'informer le public qu'il a en main un assortiment considérable de

Bois de Chauffage, de toutes sortes et de première qualité qu'il vendra à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. Le bois sera scié, fendu et rendu à domicile à la demande des acheteurs.

N. FILLION, Rue du Pont, St. Roch. Québec, 3 décembre 1872.

BOIS DE CHAUFFAGE

VENDRE.

Le Soussigné donne avis aux citoyens de la Ville qu'il a en vente un lot de Bois de Chauffage de première qualité, scié et fendu, consistant en : Eran, Merisier, Bois Sec, etc., etc. Le bois est vendu et rendu à domicile à des prix très satisfaisants.

ALFRED EMOND, Marchand-Epicier, Coin des Rues Craig et de la Reine, St. Roch. Québec, 7 décembre 1872.—1m

SIROP D'ORÉ.

Sirop Doré en Barils, Sirop de Miel en Barils. Reçu maintenant chez

J. WHITEHEAD & Co. Québec, 6 février 1873.

Pommes Sèches Choiesies. Reçu maintenant chez

J. WHITEHEAD & Co. Québec, 6 février 1873.

Le Meilleur Pétrole Blanc Raffiné.

60 BARILS de Pétrole reçus maintenant et prêt à être livrés.

A vendre par J. LEPAGE, Marchand à Commission, No. 7, Rue St. Pierre, Bas-Ville. Québec, 14 janvier 1873.

A VENDRE.

1000 SACS de Gros Sel, livré sur le quel on a la convenance des acheteurs. WM. CONVEY, No. 1 rue St. Paul. Québec, 25 novembre 1872.

SALAISSONS! SALAISSONS!

Têtes de Cochons, Pattes, Boudin de Jambon, Filets, Rognons.

—ADRES—

Panne et Salindoux, à vendre à bon marché par J. B. RENAULT, 26 et 28, Rue St. Paul. Québec, 20 janvier 1873.

DR. POURTIER'S PHOSPHORIC DENTON'S FOR THE TEETH AND GUMS. SOLD BY ALL DRUGGISTS.

Grande Vente à Réduction

MONTRES ET BIJOUTERIES CHEZ

E. JACOT.

Le Soussigné a l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général qu'il vient de recevoir un très grand assortiment d'articles nouveaux et riches pour les Fêtes et qu'il vendra à des prix extrêmement bas, vu qu'il importe d'écouler ces Manufactures d'Europe et des Etats-Unis.

Montres d'Or et d'Argent, Montres à Remontoir au Pendentif, Montres à Chronomètre, Montres à 2e seconde, Chaînes d'Or pour Dames et Messieurs, Caches et Médailles pour Dames et Messieurs, Épinglettes et Broches d'Or, Anneaux et Pendants d'Or et d'Argent, Bagues, Pendules, Bronzes, Articles de Fantaisie, etc., etc., à des prix très réduits chez

E. JACOT, Rue de la Couronne, St. Roch. Québec, 30 décembre 1872.

DUQUET & CIE., IMPORTATEURS

Montres en Or et en Argent, De Services Plaques et d'Argent Pur.

d'articles de fantaisie propres à être offerts en cadeaux de nocces, et d'Horloges de toutes sortes pour Salons, Bureaux Publics, etc., Juncs de mariage fabriqués à ordre sous le plus court délai, et l'on se charge aussi de la fabrication à ordre de toutes les pièces de Bijouterie, telles que Chaînes d'Or pour Dames et Messieurs, Bagues, Douilles d'Or, Épinglettes, Bracelets, etc., etc., et tous dans les derniers goûts et de la meilleure qualité. Montres, Horloges et Bijouteries de toutes sortes réparées et garanties, et aussi toutes sortes d'instruments de physique, etc., etc.

DUQUET & CIE., No. 1, Rue la Fabrique, H.-V. Québec, 23 décembre 1872.

JUSTEMENT REQU.

Assortiment le plus beau et le plus varié d'articles de l'étranger, etc., etc.

Magnifique assortiment de Livres de Prières, couvert en Ivoire, Velours, riche garniture, Cur de Russie, Chagrin, Tranche Étoilée, Basée ornements dorés, Fermoirs et Coins, etc., etc.

—AUSI—

Vins, Sherry, Port, Eau-de-Vie, etc.

Il ne faut pas oublier que le Soussigné est le seul Agent à Québec pour le célèbre Moulin à Coudre Banner, lequel donne la plus haute satisfaction, se vend à bas prix et conditions très libérales.

I. P. DEBY, Libraire, 47, Rue St. Pierre, Bas-Ville. Québec, 28 décembre 1872.

Pharmacie de Québec,

No. 4, Rue la Fabrique.

Le Soussigné informe ses amis et le public qu'il a toujours en main un assortiment complet de :

Drogues, Produits Chimiques, Parfumeries Françaises et Anglaises, Huiles, Loils de teinture, Médicaments Patentés, Éponges, Broses à cheveux, Broses à ongles, Broses à dents, Broses à bords, Savons de Toilette en grande variété, aussi un choix très varié de Boîtes de Fantaisie.

Toutes prescriptions de médicaments remplies avec le plus grand soin.

FELIX CAMPEAU, Pharmacien, No. 4, rue la Fabrique. Québec, 24 décembre 1872.

PASTILLES DU DR. NÉLATON,

POUR SOULAGER ET GUÉRIR

La toux, les Rhumes, l'Enrouement, la Grippe, et toutes les Affections Pulmonaires ou des Bronches.

Ces Pastilles sont offertes au public, avec pleine confiance et dans le pouvoir merveilleux qu'elles possèdent pour maîtriser ou guérir les Rhumes, l'Enrouement, les Catarrhes et les Extinctions de Voix les plus obstinés. Il a toujours été la coutume d'une certaine classe d'industriels peu scrupuleux, d'attribuer à leurs drogues nautabondes, puissance de guérir tous les maux. Nous ne voulons pas induire en erreur notre nombreuse clientèle, nous désirons que nos pratiques juges et par elle-mêmes du mérite de nos préparations et se rendent compte si elles méritent la confiance du public. En toute assurance, nous disons que les Pastilles du Dr. Nélaton sont un bienfait pour l'humanité. Cet homme illustre a donné son opinion sur cette terrible maladie, presque toujours incurable, qu'on appelle la consommation, il dit que neuf sur dix des personnes qui succombent à ce mal, ont contracté la maladie à la suite d'un Rhume mal soigné, qu'il faut guérir une boîte des Pastilles du Dr. Nélaton.

Ces Pastilles soulagent le

Croup en 30 minutes; soulagent un Rhume ordinaire instantanément; soulagent l'Asthme immédiatement guérissent tous les Rhumes avant ulcération; guérissent l'Inflammation de la Gorge; arrêtent l'Enrouement de Chanteurs et des Orateurs; arrêtent toujours la Toux; favorisent toujours le Repos.

Les Pastilles du Dr. Nélaton sont préparées avec soin, d'après la recette véritable que possèdent seuls les propriétaires.

Elles de qualité inférieure ou d'imitation n'entre dans leur composition. Elles sont préparées par un nouveau procédé chimique, au moyen duquel elles gagnent des propriétés thérapeutiques, jusqu'ici inconnues à la médecine. Les Pharmaciens qui recommandent à leurs pratiques les Pastilles du Dr. Nélaton, seront étonnés de la merveilleuse célérité avec laquelle elles guérissent des maux si longtemps regardés comme incurables.

Ces Pastilles sont vendues en Gros et en Détail par les Propriétaires et tous les Pharmaciens bien assortis.

CHAQUE BOITE EST VENDUE 25 CENTS. LE COMMERCE RÉFÉRENT D'UN ASSORTIMENT À L'AUTRE. LAFOND & VERNIER, Pharmaciens-Chimistes, 252, rue Notre-Dame, Montréal, 57, rue St. Jean, Québec. Québec, 22 décembre 1872.

ETABLISSEMENT EN 1861.

J. D. LAWLOR, MANUFACTURIER DE **MACHINES À COUDRE** SINGER, B. P. HOWE & LAWLOR.

MONASTÈRE DE L'HOTEL-DIEU, Québec, 14 mai 1872.

M. J. D. LAWLOR : Monsieur, —C'est avec plaisir que nous vous transmettons un témoignage au sujet de vos Machines à Coudre Lawlor à l'usage des familles. Elles nous ont toujours donné satisfaction et nous sommes heureux de la recommander aux ménages.

LES SEURS DE L'HOTEL-DIEU de Québec. Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR : La Machine Singer à Coudre à l'usage des familles que nous avons achetée depuis deux ans, nous a toujours donné la plus haute satisfaction. Les Soeurs de la Congrégation Notre-Dame de St. Roch, Québec.

Québec, 2 avril 1872.

M. J. D. LAWLOR : Il nous fait grand plaisir de vous donner un témoignage de l'excellence de vos Machines Singer à Coudre à l'usage des familles. Nous avons acheté à l'usage de nos familles une Machine Singer à Coudre à l'usage des familles, et nous sommes très satisfaits de son fonctionnement continu et de notre complète satisfaction.

LES SEURS DE LA CHARITÉ de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. Montréal, 11 septembre 1871.

M. J. D. LAWLOR : Monsieur, —Parmi les différentes Machines à Coudre dont nous faisons usage dans cette Institution, nous avons la "Singer Family," de votre manufacture; nous sommes très satisfaits de la recommander pour l'usage des familles comme préférable à toute autre, et parfaitement satisfaisante sous tous les rapports.

LES SEURS DE LA CHARITÉ de l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe. Montréal, 21 octobre 1871.

M. J. D. LAWLOR : Monsieur, —Nous éprouvons beaucoup de plaisir à ajouter notre témoignage aux précédents, de la Machine à Coudre "Singer Family," de votre manufacture, que nous avons achetée de vous. Nous sommes très satisfaits, qu'elle est égale à la Wheeler & Wilson, et supérieure à toute autre machine à coudre dont nous avons fait usage dans cette institution.

LES SEURS DE N. D. DE CHARITÉ. Mile End, Montréal, 3 mai 1872.

M. J. D. LAWLOR : Monsieur, —Nous sommes très heureux de vous informer que votre Machine à Coudre "Singer Family," donne complète satisfaction sous tous les rapports. Elle fonctionne à perfection sur toutes sortes d'étoffes, légères ou épaisses, avec toutes sortes de fil. Elle est aussi plus convenable pour qu'une Machine à Coudre à l'usage des familles.

CONDONNONS comme telle avec beaucoup de plaisir.

LES SEURS DE LA PROVIDENCE. Du Coteau St. Louis, 22, Rue St. Jean. BUREAU PRINCIPAL : BUREAUX SUCCESSAUX : MONTREAL.

365, Rue Notre-Dame, 123, Rue St. Jean, Québec. 82, Rue Roy, St. N. B. 48, Rue Namur, 1703, Rue Barington, H. N. E. Québec, 23 octobre 1872.

LE

Peuple dans son Verdict, DÉCIDE QUE LA

MACHINE À COUDRE de GARDNER, EST supérieure à toute autre sur le marché. Elle a été examinée et étudiée par les mécaniciens les plus entendus et les juges les plus compétents dans le pays, qui lui ont accordé les prix à toutes les principales Expositions qui ont eu lieu par toute la Suisse, l'année dernière, et malgré qu'elle a eu à soutenir la rivalité de toutes les autres Machines, l'incomparable "GARDNER BREVETÉE,"

a reçu les palmes sur toutes ses concurrentes, après maintes expériences. C'est la Machine à coudre reconnue supérieure. Voyez la

LISTE DES PRIX DE 1871 :

PREMIER PRIX A TORONTO. PREMIER PRIX A LONDON. A la Grande Foire de l'Exposition.

PREMIER PRIX A QUELPH, A la Grande Foire Centrale.

PREMIER PRIX A STE. CATHERINE, comté de Lincoln.

PREMIER PRIX A CHATHAM, comté de Kent.

PREMIER PRIX A WATERSLOO, comté de Waterloo.

PREMIER PRIX A ORANGEVILLE, comté de Simcoe.

PREMIER PRIX DANS MONO, comté de Peel.

PREMIER PRIX DANS CALEDON, comté de Simcoe.

SECOND PRIX A

L'Exposition Provinciale, à Kingston.

DIPLOME A

HAMILTON.

et dans différentes expositions de comté.

Cette magnifique pièce de mécanisme est d'invention purement canadienne; elle surpasse en simplicité, solidité, et utilité, toute autre machine à coudre sur le marché, quelle que soit de fabrication canadienne, américaine, ou anglaise. Elle pique, brode, borde, rassemble toute pièce de tissu, exécute tous les ouvrages légers de manufacture, avec tous les sortes de fils. Elle est pourvue d'une garniture complète

D'ACCESSOIRES.

N'EN ACHETEZ PAS D'AUTRE, et son prix est un peu plus élevé qu'une autre, mais elle revient meilleur marché.

Demandez des Circulaires et des Echantillons.

P. S.—Les personnes qui ont l'intention d'acheter une machine à coudre, doivent veiller à ne pas être trompés par des agents peu scrupuleux d'autres compagnies.

CHARLES THOMPSON, Agent à Québec, Bureau, No. 27, Rue St. Jean, H.-V. Québec, 19 octobre 1872.

LA COMPAGNIE CANADIENNE DE CAOUTCHOUC

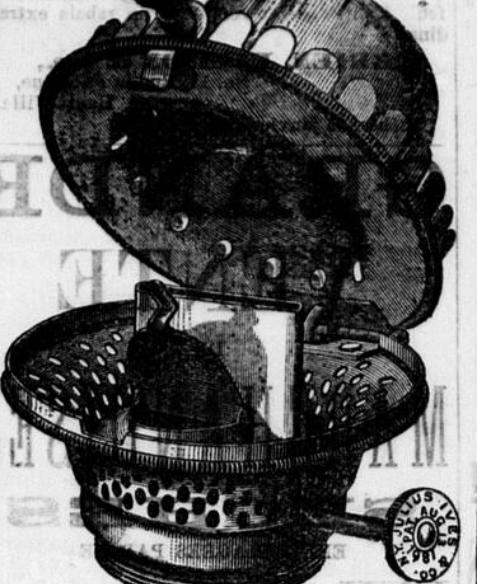
MONTRÉAL. CONFECTIIONNE DES CEINTURES ET COUVERTURES à la Patente, BOYAUX, PLAQUES pour Joins de Machines à Vapeur, RESSORTS et TAMpons pour Châssis de Chemins de Fer, VALVES GOMME pour Libraires, ANNEAUX pour la titillation, etc.

Jarres à Fruit à Bouchon Fixe et Hermétique.

100 Douzaines de Jarres à Bouchon Fixe et Hermétique. 500 Douzaines de Verres à Confitures. 200 " Jarres. 200 Pots de Marmelades de toutes sortes. A vendre chez

MCCAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 26, Rue St. Paul.

De la Fabrique de Lampes Brevetées de l'Yves.



VENANT D'ÊTRE REQU :

Un assortiment complet de Lampes à Salon, Salle à Dîner, Bibliothèque, Salles, Bureaux et Couloirs.

Garnitures, Accessoires de Lampes. Lampes suspendues à Réflecteurs et tables de Brûleurs et autres accessoires améliorés. Abat-jour en Porcelaine Dorée. Le célèbre Folding favori et autres Abat-jour en Papier.

Chemises à l'épreuve de la chaleur la plus intense.

A vendre par MCCAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 26, Rue St. Paul.

PORCELAINE DE SEVRES.

VENANT D'ÊTRE REQU :

Services à Dîner, " Dessert, " Café, Toilette, Chambre à Coucher, Coupes à Barbe et autres.

A vendre par MCCAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 26, Rue St. Paul.

VERRERIES.

Patrons enjolivés, simples, unis, Carafes, Carafons, Vases à Clairnet, Aiguières, Goblets. Verres à Eau, à Champagne, à Xérés, à Oporto, à Clairnet, Flacons à Eau, Vases et Bols à usage.

A vendre par MCCAGHEY, DOLBEC & Co., 24 et 26, Rue St. Paul.

500 Caisses d'Huile "Silver Star."

CINQ CENTES CAISSES. Huile Supérieure emballée en quantité variant jusqu'à 10 gallons expressément pour les cargaisons de navires et l'usage des familles.

Statuettes et Bustes en Marbre de Paros.

En grande variété. Sujets choisis, Mythologiques, Artistiques et Historiques.

A VENDRE PAR

MCCAGHEY, DOLBEC & CIE., MAGASIN : Nos. 24 et 26, RUE ST. PAUL. QUÉBEC. Québec, 11 septembre 1872.

QUEBEC, BOSTON et NEW YORK.

TRAJET ABRÉGÉ VIA LE

CHEMIN DE FER

DES Rivières Connecticut et Passumpsic

ET DE LA Vallée de Massawippi.

Se reliant au Grand-Trois, à Sherbrooke, F. Q.

Le Trajet à New York et aux autres points du Sud, abrégé de 70 milles.

Le Trajet à Boston et tous les autres points de l'Est, abrégé de 20 milles.

La plus courte et la plus charmante route à

NEW YORK, VT. ST. JOHNSBURY, VT. PLYMOUTH, N. H. CONCORD, H. N. NASHUA, N. H. MANCHESTER, N. H. BELLFLOWERS, VT. LOWELL, MASS. PITTSBURGH, MASS. FALL RIVER, NEW YORK. BOSTON. PHILADELPHIA. WASHINGTON.

Et tous les principaux points des États de l'Est, du Sud-Est et du Sud.

Deux Trains Express marchent tous les jours.

TRAIN DE LA MALLE. Laisse P. Lewis 8.30 p.m. Laisse Sherbrooke 4.50 a.m. Arrive à Boston 8.35 a.m. Springfield 6.05 p.m. New York 11.20 p.m.

TRAIN EXPRESS. Laisse Sherbrooke 5.00 p.m. Arrive à Boston 8.35 a.m. Springfield 6.05 p.m. New York 12.30 p.m.

NOUVEL ARRANGEMENT.

UN Car D'été et Salon Pullman a été récemment placé sur la ligne entre Sherbrooke et Boston.

Prix de passage aussi bas que sur aucune autre ligne.

C'est la plus belle route pour les familles qui vont aux États-Unis.

Billets de seconde classe pour New-York, Boston, etc.

POUR LES ACHATS D'AUTOMNE ET D'HIVER ALLEZ TOUS A L'ENSEIGNE DE LA FEUILLE D'ÉRABLE.

No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH. No. 53, RUE ST. JOSEPH, ST. ROCH.

CHEZ

MONTMINY & BRUNET

C'est la maison la mieux assortie, et où l'on vend la

MARCHANDISE AU PLUS BAS PRIX.

Voyez la liste ci-dessous où les principaux effets pour le commerce d'automne sont énumérés.

Grands choix d'Étoffes à Robes, tels que Drap Impérial, Satin de Laine rayé, Popeline de Laine, etc., etc.

Bonnets, demi-Draps et Tweed pour costumes de Dames, Mérinos, Alpaca, Flaide Rossais tout Blouses et Chapeaux pour Dames, faits dans le dernier goût et faits sur ordre.

Grand assortiment d'imitation de Loutre, d'Astracan, d'Ours et de Castor, pour Manteaux d'hiver. Velours de Soie de 7s. 6d. la verge jusqu'à 40s.

Soie Noire de Lyon Gordée et Glacée. Grande variété de Soie de Couleur. Plumes, Robans, Plumes Françaises, Gants Français, etc.

On offre un grand lot de Fil à Coudre, la verge et au-dessus. Drap de Pilote, Drap de Castor, Tweed à Pantalon, Patron de Vestes, Cola, Cravates, Bas, etc.

On offre aussi 100 paires des plus belles Couvertures Blanches. De plus, un grand lot de marchandises endommagées qu'il serait trop long d'énumérer.

MONTMINY & BRUNET.

Enseigne de la Feuille d'Érable. Québec, 9 octobre 1872.

EXPOSITION D'HAMILTON.

Le Premier Grand Prix !

Le plus élevé des Prix !

Premier Prix Extraordinaire !

Accordé à la recommandation des très honorables juges, à MM. C. W. WILLIAM & CIE., Fabricants de Machines à Coudre de Montréal, pour leur machine SINGER à Coudre, à l'usage des Familles, comme étant supérieure à toute autre machine fabriquée en Canada.

WOODLEY & CIE., SEULS AGENTS À QUÉBEC,

No. 26, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, Québec, 7 octobre 1872.

Pastilles du Dr. Gauvreau POUR LA TOUX.

J'ai le plaisir d'annoncer au public un nouveau remède qui est destiné à avoir une circulation immense et qui, depuis un peu plus d'un an, nous a permis d'opérer avec succès de nombreux cas d'asthme, de bronchite, d'extinction de voix, de coqueluche, etc., etc., que nous avons soumis à ce traitement. Pour prouver l'efficacité de ce remède, des certificats de personnes les mieux connues et de la plus haute respectabilité accompagnent chaque boîte.